

AVIS DE COURSE
TROPHEE RICHEL'YEU
30,31 MAI 1 et 2 JUIN 2019
Baie de La Rochelle, Pertuis Breton et Côtes de la Vendée
CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE
5 C/ C

3 courses-120 miles-1 journée à l'ILES d'YEU

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception : A – B - C de la norme CE. Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologués au minimum en **4^e catégorie** de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation semi-hauturière**. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**.
 - 3.2 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le bulletin d'inscription 2019, formulaire à télécharger sur le site du CNLR en cliquant ICI sur le lien, (version pdf aussi disponible sur le site <http://www.cnlr.asso.fr/> rubrique Documents) et à transmettre à l'adresse comitecourse@cnlr.fr pour qu'il soit reçu au plus tard à 17 heures le vendredi 24 mai. Le règlement par chèque sera remis au plus tard lors de la permanence du club de 18 heures à 20 heures le vendredi 12 avril ou transmis par courrier au CNLR, BP 3009 avenue de la Capitainerie 17030 La Rochelle Cedex 1, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions. Pour le paiement, tout concurrent peut aussi demander au trésorier du CNLR l'ouverture d'un compte de régata afin d'y déposer une provision pour des régates à venir durant l'année en cours.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition »
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Adhérent au CNLR	Non adhérent au CNLR
4 jours	45€	75€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date		Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier		de la publication avis course jusqu'au 24 mai	17 heures
Au club le vendredi 24 mai		18 heures	20 heures

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Jeudi 30 mai La Rochelle-Port Joinville	7 :55 aux abords de la bouée des Minimes	
Vendredi 31 mai	Journée libre, résultats 1 ^{er} course et pot de l'amitié 18h30	
Samedi 1 juin Port Joinville-le Bougenay	8 :55 aux abords de la bouée Nord Mayence. Résultats de la 2eme course et pot de l'amitié vers 18h30 sur les pontons	
Dimanche 2 juin Le Bourgenay-La Rochelle	8 :55 aux abords de la bouée eaux seine de Bougenay	

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 12 h 30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées suivant les prescriptions fédérales sur le tableau extérieur à l'entrée du CNLR
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr_ic.pdf

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers**

7.2 L'emplacement de la zone de course est : **Baie de La Rochelle, Pertuis Breton, Côtes de la Vendée.**

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

La redevance de place aux ports de Port-Joinville et Bourgenay devra être acquittée directement par chaque skipper

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur : comitecourse@cnlr.fr

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE PALLICE		30 MAI	8 :44	15 :17	49
PORT-JOINVILLE		30 MAI	21 :06	15 :18	54
PORT-JOINVILLE		1 JUIN	10 :06	16 :24	69
BOURGENAY		1 JUIN	10 :06	16 :25	73
BOURGENAY		2 JUIN	10 :45	16 :59	77
LA ROCHELLE PALLICE		2 JUIN	10 :52	16 :56	81